

CONSEIL RHÉNAN

Réunion de l'assemblée plénière
le 15 juin 2015 de 10h25 à 12h25 à Strasbourg

Procès-verbal

M. Philippe RICHERT :

Mesdames et Messieurs, je vous prie d'excuser le petit retard que nous avons pris au niveau du bureau du Conseil Rhénan. Nous avons eu à examiner un certain nombre de points, ce qui nous a amenés à dépasser d'un quart d'heure le temps imparti. Cela ne fait que raviver davantage le plaisir que nous avons, ce matin, de nous retrouver tous ensemble, j'en suis persuadé. Cela me permet de vous adresser à toutes et à tous les saluts les plus cordiaux.

Je voudrais saluer en particulier la Présidente de la Conférence du Rhin supérieur : Madame la Présidente, merci d'être avec nous et de prendre la parole, tout à l'heure, sur un sujet qui nous tient tous à cœur, à savoir celui qui nous permettra demain de travailler encore davantage de concert entre la Conférence du Rhin supérieur et le Conseil Rhénan. C'est un sujet d'importance que nous aurons à examiner.

Je voudrais en vous saluant toutes et tous – en particulier les vice-présidents – saluer de façon tout à fait particulière les nouveaux élus qui, entretemps, nous ont rejoints. Je voudrais saluer à ce titre M. Matthias ACKERMANN qui est membre du Kreistag Südliche Weinstraße, – on me dit qu'il viendra tout à l'heure. Et aussi, au niveau français, les représentants des deux Conseils départements (qu'avant on appelait les Conseils généraux, psychologiquement c'est un effort à faire). Et donc, sont élus et présents au sein du Conseil Rhénan les présidents des deux Conseils départementaux. Frédéric BIERRY ; il n'est pas là aujourd'hui, mais il est remplacé par son vice-président Rémi BERTRAND. Merci, Rémi, de ta présence. Il y a aussi, au niveau du Conseil départemental du Bas-Rhin, Mme Laurence MULLER-BRONN. Elle n'est pas là. Nous attendons avec anxiété – ou bonheur – sa venue. Monsieur Etienne BURGER, le vice-président du Conseil départemental du Bas-Rhin; il est assez facilement reconnaissable, regardez-le. Et Jean-Luc HOERLÉ, conseiller départemental du Bas-Rhin, qui était précédemment le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace. Il n'est pas là ; il a un cheval.

Au niveau du Conseil départemental du Haut-Rhin, son président, Éric STRAUMANN, est parti en ce moment, je crois, au Liban. Nous espérons que tout se passe bien ; pour l'instant nous n'avons pas de nouvelles désagréables, donc cela se passe plutôt bien. Nous avons comme autre représentant Pascale SCHMIDIGER. Elle retrouve ici cette assemblée avec bonheur puisqu'elle était au Conseil régional avant. Elle est partie au Conseil départemental. Merci, Pascale, de ta présence. Olivier BECHT qui est là, qui est un vice-président du Conseil départemental du Haut-Rhin. Et Daniel ADRIAN, qui n'est pas présent aujourd'hui, mais que nous accueillerons avec plaisir les fois suivantes.

Voilà pour ce qu'il en est des représentants nouvellement élus du Conseil départemental du Bas-Rhin et du Conseil départemental du Haut-Rhin.

Autre point, de fonctionnement : nous avons remarqué que lorsque nous sommes réunis et qu'il y a des prises de position successives sur des sujets, parfois on ne reconnaît pas dans les enregistrements les auteurs. Nous proposons donc que quiconque prend la parole donne son nom pour que nous puissions tout simplement, dans les enregistrements, retrouver les bonnes références. Ce sont là juste des modalités de travail.

Maintenant que j'ai salué l'ensemble des présents, permettez-moi de constater que Michel HABIG, qui est présent ici, le président de la commission de l'agriculture, n'est plus représentant du département du Haut-Rhin au sein du Conseil Rhénan. Il a démissionné et ne s'est pas fait réélire ; il n'a pas souhaité revenir parce qu'il a d'autres obligations qui le mobilisent ailleurs. Par contre, il a accepté de venir encore aujourd'hui pour présenter les conclusions, les avis et les prises de position de la commission. Je le remercie et je regrette son départ (j'aurai l'occasion de le dire à la fin), car à la suite de Daniel HOFFEL il a été un président à la fois très efficace et très actif dans la commission de l'agriculture.

J'en viens à l'ordre du jour. Y a-t-il des remarques à formuler sur les points de l'ordre du jour ? Il n'y en a pas. Je vous propose donc de passer au point 1. Qui est fait. Puis au point 2 : approbation. Nous n'avons pas reçu de demande de modification. Peut-on considérer que le compte-rendu est accepté par les uns et les autres ? Merci infiniment. Il est donc adopté.

Nous en venons aux travaux des commissions. Nous allons examiner les résolutions des différents présidents. Je propose de commencer par la commission n°1 qui est celle des transports et de l'aménagement du territoire et je laisse la parole à Christoph SCHNAUDIGEL.

M. Christoph SCHNAUDIGEL :

Mesdames et Messieurs, la commission Transports et Aménagement du territoire s'est réunie le 6 mars à Fribourg et s'est naturellement penchée sur des questions de politique des transports, mais aussi sur l'importance en matière de planification régionale de la protection des crues dans le Rhin supérieur. Nous n'avons cependant pas adopté de projet de résolution.

Pour ce qui est de la thématique des transports, M. Guy TREFFOT, le président du groupe de travail Transports de la Conférence du Rhin supérieur, était notre invité. Il nous a d'abord fait état du projet de nouvelle orientation pour la politique régionale des transports dans le Rhin supérieur ; par ailleurs, il nous a présenté une liste de 20 projets de transports prioritaires qui pourraient, à l'avenir, bénéficier de moyens d'INTERREG V. Ces deux projets présentés par le groupe de travail Transports ont été adoptés par le bureau de la Conférence du Rhin supérieur le 13 mars 2015.

Cette nouvelle orientation poursuit celle de l'année 2009. Parmi ses objectifs, comme pour la précédente, on trouve : une bonne accessibilité de la région du Rhin supérieur au sein de l'Europe, un développement optimal de la desserte des sous-régions, des infrastructures de transport performantes. Un nouvel aspect – et c'est ce qui fait la nouveauté de cette orientation – réside en particulier dans la sensibilisation du public à la nécessité de transports durables.

En ce qui concerne cette liste de projets de transport prioritaires, il y avait eu en amont un peu d'irritation dans l'idée que la liste ainsi présentée et discutée puisse être exhaustive, ce qu'elle n'est pas. Bien entendu, elle est susceptible d'être élargie et complétée. C'est pourquoi nous avons décidé en commission que nous allons maintenant examiner soigneusement cette liste, en discuter au cours de notre réunion d'automne et, le cas échéant, élaborer une résolution. Donc, ce processus est encore en cours.

Sur le sujet de la protection contre les crues, le directeur-adjoint du service compétent en la matière au Regierungspräsidium de Fribourg, M. Wolfgang MIGENDA, nous a fait un rapport. Cette présentation de la situation factuelle était tout à fait intéressante. Nous savons que dans le cadre du Programme intégré pour le Rhin (PIR) 13 zones de rétention permettant de procéder à des inondations écologiques sont prévues entre Breisach et Mannheim ; ces zones

de rétention, je crois que nous en sommes d'accord, réalisent une contribution importante dans la diminution des crues. Nous avons toutefois dû constater que les progrès dans la planification et la mise en œuvre de ces différents sous-espaces sont variables. En particulier du côté du Bade-Wurtemberg il y a encore, si je puis dire, un potentiel sensible de mise à jour.

Voilà pour mon rapport sur la commission Transports et Aménagement du territoire. Je vous remercie bien.

Monsieur RICHERT :

Merci beaucoup pour ce compte-rendu. Donc, il n'y a pas de résolution en tant que telle. La commission s'était rendue sur place pour écouter les intervenants. Est-ce qu'il y a des compléments à apporter sur ce rapport fait par Christoph ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer à la commission de l'agriculture et de l'environnement.

M. Michel HABIG :

Suite à nos travaux, beaucoup de réactions, surtout sur le dossier du Calcoduc, qui a été mis en avant, expliqué, et qui, à notre sens, n'était pas trop connu de l'autre côté de la frontière. Nous avons donc eu des réactions de l'ensemble des responsables politiques, allemands principalement, ainsi que de Claude GAILLARD, le président du Comité de bassin Rhin-Meuse et de Nacer MEDDAH, le préfet de région, coordonnateur de ce dossier.

D'autres réactions par rapport à nos travaux sur la vente directe qui se développe partout, que ce soit en Suisse, en Allemagne ou surtout ici en Alsace. C'est une nouvelle filière qui se structure et qui mériterait peut-être un accompagnement européen permettant d'offrir à nos consommateurs les garanties et qualités en terme de filière et de traçabilité.

Dernier dossier examiné en commission agricole : la mise en œuvre commune d'un projet transfrontalier sur l'éducation à l'environnement, « Une nature, deux langues, un réseau », qui est coordonné par notre Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA). Il a été présenté par le président BUTTNER lors d'un dernier bureau. Je le resoumets aujourd'hui en soulignant l'importance de conjuguer l'éducation à l'environnement avec l'acquisition de compétences interculturelles et linguistiques par les jeunes.

On essaie de profiter de cette initiation à la nature pour faire en sorte que les jeunes apprennent à dénommer les situations, les espèces, la faune et la flore dans les deux langues.

Le Conseil Rhénan (...)

- 1. se félicite de la mise en œuvre du projet transfrontalier « Une nature, deux langues, un réseau » mené par l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) ;*
- 2. souligne l'importance de conjuguer l'éducation à l'environnement avec l'acquisition de compétences linguistiques et interculturelles par les jeunes ;*
- 3. encourage la mise en réseau et la formation des éducateurs à l'environnement à l'échelle du Rhin Supérieur ;*
- 4. souhaite que les échanges scolaires continuent, à partir de 2015 et pour les années à venir, à bénéficier d'un financement de la part de l'ensemble des partenaires initiaux du projet « Une nature, deux langues, un réseau » pour répondre aux nombreuses attentes exprimées en ce sens ;*
- 5. appelle de ses vœux que l'éducation à l'environnement soit promue dans l'ensemble du Rhin Supérieur, comme un vecteur de connaissance mutuelle et un outil de promotion du plurilinguisme ;*

6. encourage également l'intégration de l'écologie dans les programmes scolaires, si possible dans toutes les disciplines, des classes supérieures ;

7. promeut la création d'un groupe d'experts composé de membres du Conseil Rhénan et d'experts de la Conférence du Rhin Supérieur, chargés de travailler ensemble sur le thème de l'éducation à l'environnement.

Voilà. C'est un programme assez chargé, mais je crois qu'il est plein de sens et porteur d'avenir.

M. RICHERT :

Merci, Michel. Là aussi, pas de résolution. Mais je voudrais dire également combien nous avons eu d'échos et de réponses à la suite de nos positions sur ce qu'on appelle le Calcoduc. Bien sûr, les réponses d'abord des deux porteurs de projet, à savoir le président de la structure-support, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et ensuite le préfet coordonnateur en Lorraine qui, en gros, nous assure que c'est un sujet d'importance ; deuxièmement, qui nous rappelle que c'est fait dans le respect le plus strict et la concertation avec l'ensemble des partenaires, notamment transfrontaliers ; et que rien n'est encore décidé, laissant entendre que, sans doute, les décisions n'iront pas nécessairement vers la poursuite de ce projet.

Lorsqu'on écoute les réponses d'autres partenaires, par ex. le Ministère de l'environnement du Bade-Wurtemberg ou celui de Rhénanie-Palatinat, le retour que nous avons n'est pas exactement le même. Ils découvrent le sujet ; ils étaient quand même beaucoup moins associés que ne le laissaient entendre le Comité de bassin, son président et le préfet ; ils rappellent que c'est un dossier qui concerne, bien entendu, d'abord la France, mais qu'il ne saurait être question de le limiter à l'association, au niveau des responsables, à la France, car bien entendu c'est un dossier qui nécessite un travail à faire au-delà de la France, dans ce territoire transfrontalier par excellence.

Donc, beaucoup, beaucoup de retours et des prises de position très marquées sur ce dossier qui est, c'est le moins qu'on puisse dire, particulièrement très sensible.

Merci encore, Michel, pour tout ce que tu as pu faire durant le temps où tu as présidé cette commission. Y a-t-il d'autres réactions sur ce compte-rendu de Michel HABIG ? Non. Merci.

Nous passons à la commission Culture-Jeunesse-Formation.

Mme Barbara SCHLEICHER-ROTHMUND :

M. le Président, chers collègues, notre commission s'est réunie le 27 avril à Landau. Nous avons choisi comme thème principal : « Mutations démographiques, situation, formation et défis pour les professions soignantes dans la région du Rhin supérieur. »

La directrice de l'Agence fédérale pour l'emploi (*Bundesagentur für Arbeit*) nous a présenté les initiatives déjà existantes. Elles sont très intéressantes et remarquables ; à notre sens, elles ont également valeur de modèles. Il existe ainsi le Service de placement transfrontalier avec des antennes à Haguenau, Karlsruhe, Rastatt, Landau et Wissembourg. Elles font vraiment un très bon travail pour prospecter le marché du travail transfrontalier. Nous avons choisi de manière tout à fait spécifique les professions soignantes, car nous y constatons un manque très important de personnel qualifié. Là aussi, on essaie d'attirer des personnes qualifiées de l'autre côté de la frontière pour les convaincre à travailler sur le marché allemand ; et inversement, mais il est notoire que le chômage des jeunes est plus élevé en Alsace que de notre côté du Rhin.

La réunion a été très intéressante et nous vous présentons aujourd'hui une résolution par laquelle nous voulons souligner encore une fois ce travail ou plutôt bien faire apparaître qu'il existe une très bonne initiative et que nous sommes d'avis qu'étant donné son caractère exemplaire elle mérite d'être poursuivie.

Nous nous sommes également permis, du fait que le sujet a également été abordé dans

cette réunion, de formuler une remarque discrète concernant la question de la réforme de l'enseignement en France et la remise en question de l'enseignement de l'allemand.

Dans le texte de la résolution que vous avez encore actuellement sous les yeux, il est écrit au point 10 « *voit donc d'un œil très critique la réforme des rythmes scolaires prévue par la Ministre française de l'Education Nationale qui entraînerait la suppression d'heures pour l'apprentissage de l'allemand* ». Nous en avons parlé tout à l'heure au bureau (et je suis très reconnaissante au collègue de sa suggestion), disant que cela fait un peu bizarre de citer la ministre par son nom. Nous allons donc reformuler cela et dire que nous voyons d'un œil critique les projets du gouvernement français. C'est vraiment une remarque discrète, mais le but est de faire en sorte que l'on puisse continuer d'avoir de ces classes bilingues. Donc, qu'il n'y ait pas de rupture, car la langue est la condition essentielle pour pouvoir être actif sur le marché transfrontalier de l'emploi.

Je serais heureuse de voir cette résolution recevoir votre approbation. Par ailleurs, le 22 mai notre commission a tenu une réunion conjointe avec la commission Transports et communication du Conseil parlementaire interrégional de la grande région de Bâle chez ARTE. Nous étions de la partie.

Et je voudrais encore ajouter que nous nous sommes également penchés sur la résolution environnementale de nos collègues de l'environnement, qui a aussi été discutée chez nous et que nous la saluons vraiment. Voilà pour notre commission.

M. RICHERT :

Merci beaucoup, Barbara, pour le travail accompli et pour la résolution, avec la petite reformulation.

Mme André BUCHMANN :

Merci beaucoup pour votre compte-rendu très précis de notre réunion de Landau qui était passionnante dans la mesure où on nous a présenté le marché du travail au pays de Bade et aussi en Sarre et au Palatinat. Effectivement il y a de fortes tensions qui sont tout à fait parallèles aux tensions françaises. Les tensions françaises, c'est qu'on a pas suffisamment de postes de travail pour les personnes ; et en Allemagne, il n'y a pas suffisamment de travailleurs pour les postes qui sont mis à disposition. Donc, il y a des politiques qui sont engagées par les différentes structures allemandes, notamment les agences pour l'emploi.

Nous avons mis en avant et rajouté à la résolution la nécessité de développer la question linguistique de façon beaucoup plus offensive que jusqu'à présent, que ce soit à destination globalement des jeunes du secondaire, mais aussi du supérieur et de tout ce qui est lié à l'enseignement professionnel, étant entendu que l'enseignement professionnel – si nous souhaitons que cela se passe bien dans les entreprises allemandes – doit être assuré un peu avec l'esprit allemand et aussi être délivré de l'autre côté du Rhin. Je pense qu'il y a probablement maintenant des modalités qui peuvent être engagées dans ce sens-là.

Le fait que la question linguistique ait été abordée dans la résolution sur la coopération dans le domaine de l'environnement, mais aussi beaucoup plus globalement, met en avant le fait que nous avons effectivement commencé à travailler bien ensemble avec les classes bilingues paritaires mises en place en Alsace, et très fortement soutenus par les collectivités alsaciennes. Le système bilingue est un peu différent puisque ce ne sont pas des classes paritaires. Il est évident aussi que du côté allemand il s'agit de développer le côté bilingue puisque le français n'est pas suffisamment pratiqué ; ce n'est pas comme nos amis suisses qui ont une formation bilingue, trilingue, tout à fait extraordinaire et qui sont remarquables.

Donc, je crois qu'il est vraiment important qu'on se dirige vers ce qui avait été proposé il y a très longtemps par un écrivain alsacien qui s'appelle André WECKMANN : c'est qu'on crée la BILINGUA-ZONE qui aille du Luxembourg jusque vers l'Autriche, parce qu'il faut une masse critique et c'est à la fois un développement, culturel, linguistique et aussi économique que nous pouvons porter grâce à cela.

M. RICHERT :
(hors micro)

Mme Dorothea STÖRR-RITTER :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en toute humilité j'admets tout d'abord que l'Allemagne ne présente pas non plus une situation optimale pour ce qui est de l'enseignement bilingue ou bilangue, mais ce qui nous préoccupe actuellement dans la région frontalière, justement par rapport à l'échange de main-d'œuvre, qu'elle soit spécialisée ou à former, c'est la question de savoir dans quelle mesure il est prévu de revenir en arrière sur cet enseignement bilangue. Car nous avons reçu des informations un peu contradictoires. Si j'ai bien compris, cet enseignement doit être entièrement supprimé. Cela nous préoccupe et peut-être pourriez-vous me donner quelques détails.

M. RICHERT :

C'est le point que j'évoquais. J'en parlerai tout à l'heure après l'exposé de Mme KRESSL. Quand nous aurons terminé ce point-ci, nous arriverons à celui de l'enseignement bilangue en sixième.

Merci beaucoup. Des demandes de parole ? Il n'y en a plus. Je propose donc que nous adoptions cette résolution. Nous arrivons à la commission Transports et Marché du travail.

M. BRODBECK :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la commission Transports et Marché du travail était invitée le 1^{er} juin à Village-Neuf chez l'INFOBEST de Palmrain, l'instance d'information et de conseil pour les questions transfrontalières. Alors que les INFOBESTs de Vogelgrün et de Breisach, de Kehl/Strasbourg et PAMINA à Lauterbourg s'occupent essentiellement de questions transfrontalières entre la France et l'Allemagne, l'INFOBEST-Palmrain est actif sur le plan trinational, englobant également la Suisse. C'était aussi la raison de notre visite.

Différents changements ont été annoncés dans cette région et j'aimerais les énumérer – ils ne sont pas exhaustifs pour autant – car ils ont des conséquences sur les travailleurs transfrontaliers et sur d'autres situations concernant l'ensemble de la région. Je citerai les initiatives d'immigration massives vers la Suisse avec des conséquences encore insoupçonnées sur les travailleurs transfrontaliers ou l'abolition du cours de change minimal entre l'euro et le franc suisse avec ce qui s'ensuit à la fois pour les exportations suisses et le commerce de détail le long de la frontière. Mais aussi l'introduction d'un péage autoroutier en Allemagne ou l'imposition fiscale de voitures de service ou encore les changements dans les modalités de l'assurance-maladie en France pour les travailleurs transfrontaliers.

Notre visite a montré que l'INFOBEST ne peut certes pas résoudre ces problèmes, mais cependant fournir une importante contribution comme instance de conseil et d'information sur ces questions, tant pour les travailleurs transfrontaliers que pour les petites entreprises sans service juridique propre. Notre commission a pu se persuader que les différents INFOBESTs apportent une contribution remarquable à la promotion de la conscience transfrontalière trinationale comme aussi à l'élimination progressive – ou pour le moins à la prévention – des obstacles frontaliers.

Par la présente résolution nous souhaitons attirer à temps l'attention sur la nécessité de trouver des solutions porteuses pour leur pérennisation au-delà de la période de financement 2016, en sachant qu'un élargissement de la coopération et du financement serait dans l'intérêt tant des pouvoirs publics que des partenaires sociaux (donc patronat et employés) et mérite certainement une poursuite active.

Un marché de l'emploi transfrontalier qui fonctionne bien va également dans le sens d'une remédiation à la pénurie de main-d'œuvre spécialisée (comme nous venons de l'entendre avec la résolution précédente) et c'est donc, d'une importance capitale pour la Suisse également, notamment dans le domaine des professions soignantes. Nous parlons de ce qu'il manquera, dans les années à venir, des milliers de personnes dans nos hôpitaux. En ce sens,

il est également important que le marché transfrontalier de l'emploi fonctionne et qu'il y ait ces instances de conseil et d'information pour conseiller les gens venant de la Suisse, de l'Allemagne ou de la France lorsqu'ils souhaitent prendre un emploi à l'étranger.

C'est pourquoi nous vous demandons, au nom de notre commission, de bien vouloir adopter cette résolution.

M. RICHERT :

Merci, Peter, pour le rapport de la commission et la résolution présentée. Vous voyez que nous revenons sur un sujet que nous évoquions déjà tout à l'heure, à savoir des différences sensibles au niveau du marché du travail, évidemment, des deux côtés du Rhin, avec aussi un certain nombre d'outils qui ont été mis en place pour faire en sorte qu'il puisse y avoir une fluidification au niveau, d'un côté, des informations et, de l'autre, des personnes susceptibles de s'insérer dans ce marché du travail quelles que soient leur origine.

Et, une nouvelle fois, on insiste sur le besoin, dans ce marché du travail, de pouvoir disposer des compétences linguistiques permettant d'aller d'un côté et de l'autre, – un sujet que nous aurons l'occasion de reprendre tout à l'heure et qui justifie l'ensemble des initiatives qui ont été prises, notamment au niveau de cette coopération entre les différents pays sur le marché du travail, en prenant appui sur la formation initiale et, en particulier, la formation initiale en alternance, nécessaire ou davantage connue en Allemagne et en Suisse qu'en France ; mais elle est néanmoins un outil intéressant pour permettre de fluidifier ce marché du travail.

M. Joscha FREY :

Si vous le permettez, me fondant sur un rapport d'actualité paru aujourd'hui dans un journal de la région du Rhin supérieur, je voudrais encore mettre en relief toute la valeur des INFOBESTs. Vous vous rapellerez sans doute de la question, surgie il y a 2 ans, de la fiscalité imposée aux retraités alsaciens par le ministère des finances allemand, où les INFOBESTs s'étaient énormément engagés au pied levé, avec un grand investissement en temps et une somme de savoirs, pour répondre à la demande de conseils. Manifestement, on a réussi maintenant – grâce aussi aux interventions sur la base des connaissances recueillies par les INFOBESTs – à faire en sorte que l'on revienne à une fiscalité selon le lieu de résidence et ce, sans le moindre préjudice fiscal pour aucun des deux États.

Donc, cela semble aboutir maintenant pour 2016 et donnerait lieu, pour les 50.000 à 70.000 retraités, à une forme supportable d'imposition fiscale. Nos INFOBESTs ont contribué de manière active à gérer la première vague de demandes de conseils lorsque cela est apparu pour la première fois. Donc, ils ont rendu de très grands services, non seulement au patronat, mais aussi aux retraités. C'est pourquoi ils méritent qu'on les en remercie.

M. RICHERT :

Les choses ne vont pas toutes seules. Lorsque de vraies avancées sont faites, il faut le rappeler. Il faut dire que les outils que nous avons mis en place sont utiles et apportent des solutions concrètes à nos citoyens qui, souvent, ne comprennent pas à quoi servent les multiples structures mises en place. De temps en temps, on a des exemples concrets pour montrer combien les réponses apportées ont été appréciées par les personnes, en particulier quand elles ne savaient plus à quel saint se vouer. Merci encore.

Je vous propose donc d'adopter cette résolution. Merci.

Nous passons au point 4. Nous avons la chance d'écouter Mme KRESSL, la présidente du gouvernement de Karlsruhe (*Regierungspräsidentin*) et je voudrais la remercier de s'être rendue, ce matin, à notre rencontre. Nous avons déjà, les uns et les autres, eu souvent l'occasion d'évoquer la complexité de la coopération transfrontalière et des structures qui la gèrent, la nécessité de trouver des simplifications, la volonté d'aller de l'avant de façon exemplaire pour être plus efficaces, mais aussi pour permettre à nos concitoyens de mieux comprendre comment fonctionnent ces articulations qui, pour eux, sont parfois un peu complexes à imaginer et à saisir. La discussion s'est portée au niveau du Conseil Rhénan ; la discussion a progressé au niveau de la Conférence du Rhin supérieur ; aujourd'hui, cette

convergence peut progressivement se mettre en place. Nous allons vous écouter avec une attention toute particulière.

Mme Nicolette KRESSL :

Merci beaucoup pour cet accueil, Monsieur le Président. Je suis heureuse de l'invitation en ce jour et vous en remercie vivement. Je suis heureuse d'être parmi vous. Après que nous nous sommes efforcés ensemble d'explorer au moyen d'entretiens bilatéraux et trilatéraux les possibilités de coopération et d'imbrication qui sont les nôtres, je crois que nous avons maintenant fait un bon pas en avant et je me réjouis beaucoup de la possibilité de vous présenter, ici en votre assemblée plénière, d'une part les petits progrès accomplis et, d'autre part, les réflexions qui président à notre coopération future.

L'imbrication de nos contenus existe et elle est déjà sensible, ce que montre entre autres le fait que je voudrais me permettre de faire deux toutes petites remarques sur les rapports de vos commissions.

Dans un premier temps, je voudrais vous faire savoir que le nouveau mandat du groupe de travail environnement de la Conférence du Rhin supérieur prévoit justement aussi l'examen de l'opportunité de créer un comité d'experts commun « Éducation au développement durable ». Je vous apporte donc cette information ; la décision finale n'a pas encore été prise ; nous tenons prochainement une réunion du bureau de la CRS, mais je voudrais vous permettre ainsi de voir que, dans les travaux de nos organes, nous nous penchons très attentivement sur ce qui naturellement vous occupe ici également.

Deuxièmement, de manière tout aussi naturelle nous nous intéressons de très près à l'introduction du bilinguisme dans le Rhin supérieur. Ce sujet fait partie des priorités que j'ai définies pour ma présidence de la Conférence du Rhin Supérieur pour l'année 2015. Nous sommes arrivés dans nos réflexions à la constatation qu'il est important de donner des signaux politiques, comme vous venez de l'évoquer également. Mais avant un tel signal politique, nous avons estimé qu'il serait approprié de regarder ce qui s'est déjà passé dans le domaine du bilinguisme. Nous avons réussi maintenant avec le groupe de travail Éducation et son président Philippe GUILBERT à faire en sorte de pouvoir vous inviter, d'ores et déjà, à participer avec votre commission Éducation, Culture et Formation à une journée élargie des enseignants du Rhin supérieur qui se tiendra le 19 novembre 2015 à Strasbourg. Ils s'agira pour l'essentiel de voir quels sont les exemples d'enseignement de formes bilingues dont on dispose déjà, car il paraît judicieux d'examiner ce que des institutions, des écoles maternelles, des établissements scolaires réalisent présentement en la matière, afin de relier tout cela en réseaux davantage que par le passé, parce que nous avons parfois l'impression qu'on réinvente la roue, ce qui est superflu. Les échanges et les enseignements réciproques seront au cœur de cette journée du 19 novembre. Vous y êtes déjà cordialement invités.

Venons-en au sujet proprement dit. Parallèlement aux principaux contenus que nous avons définis ensemble au sein de la Conférence du Rhin supérieur, il m'était important que nous mettions ensemble le sujet « Coopération, collaboration et intensification du travail de relations publiques entre la CRS et le CR » à l'ordre du jour. Un sujet dont j'avais déjà parlé avec M. RICHERT et je voudrais encore le remercier expressément de ce que ce sujet ait été accueilli avec tant d'ouverture par le Conseil Rhénan. J'aimerais donc vous présenter tout d'abord ce que nous avons déjà fait et ensuite également, une série de propositions sur lesquelles nous devons, à mon avis, prendre des décisions politiques afin de pouvoir les cocher comme étant réglées et pouvoir aller de l'avant.

L'un des volets d'une coopération meilleure ou plus imbriquée soulève la question de la coopération entre les groupes de travail de la CRS d'un côté et les commissions du CR de l'autre. Je sais qu'il y a déjà eu de manière ponctuelle – nous le savons tous, cela dépend des relations politiques – une collaboration avec les commissions. Sur cette base, nous avons pris au sein de la CRS, conjointement avec les présidents des groupes de travail et le bureau, la décision d'ouvrir les groupes de travail de la CRS aux commissions du CR et ce, non de manière ponctuelle, mais de principe, en l'assortissant d'une série de conditions comme par exemple : il ne faut pas qu'il ait constamment des suppléants ; il faut qu'il soit possible ensuite

de tenir un petit ordre du jour en interne. Cette décision est maintenant prise. Nous voulons concrétiser cette collaboration et il est prévu cet automne que les présidents des groupes de travail de la CRS et des commissions du CR en discutent effectivement ensemble. Le secrétariat commun de la CRS a déjà proposé des dates pour l'automne à cet effet. J'espère donc, ou plutôt je n'espère pas seulement, mais il semble bien maintenant que nous soyons sur la bonne voie pour vraiment faire ensemble ce premier pas dont on a si longtemps discuté.

Le deuxième pilier d'une coopération accrue, c'est le point de la stratégie de communication, car indépendamment de la discussion sur certains organes il est tout à fait clair que nous présentons aux gens des projets qui leur permettent de dire : la collaboration entre les organes, les responsables politiques ou administratifs dans le périmètre de la CRS et du CR nous apporte effectivement quelque chose. C'est pourquoi nous avons dit que nous souhaitons développer des objectifs pour voir comment présenter ensemble ce que nous voulons présenter, mais quand même de façon à ce que chaque organe et chaque membre puisse conserver son autonomie et communiquer bien entendu selon ses besoins, toutefois dans le cadre non seulement de lignes directrices communes, mais aussi et surtout de formes d'assistance commune. Un comité de pilotage ad hoc s'est constitué ; là aussi, mes vifs remerciements au Conseil Rhénan et à la participation si engagée de ses membres.

Il y a déjà quelques premières idées que j'aimerais brièvement évoquer. Premier pas, technique, mais qui a toute son importance : il s'agit de dresser une liste « Médias dans le Rhin supérieur - Indicateurs et multiplicateurs » qui devra, bien sûr, être tenue à jour. Rien ne change plus vite que ce domaine. Ensuite, nous trouverions judicieux de développer des modules communs, par ex. pour les communiqués de presse, qui pourraient être adaptés de manière décentralisée, donc pratiquement un cadre permettant aux membres de dire en tant qu'élus : je prends tel module et je rajoute nos accents à notre niveau ou mes accents personnels. Mais cela nous doterait d'un pattern de reconnaissance commun. Ce serait là le deuxième objectif.

Notre troisième objectif consisterait à veiller à ce que nos deux sites Internet soit conçus de manière à renvoyer l'un à l'autre. Il ne faut pas que les gens aient l'impression qu'il s'agit d'une variété de structures différentes n'ayant rien à voir les unes avec les autres. Entre les bureaux du CR et de la CRS, nous aimerions avoir des échanges sur les thèmes pertinents et les groupes-cibles. Nous verrions bien aussi des manifestations conjointes comme par exemple, pour commencer, une conférence de presse commune ou un petit-déjeuner pour la presse, nous permettant de présenter nos thèmes selon la répartition des travaux. C'est là quelque chose qui peut encore être développé (il ne faut jamais arrêter de regarder de l'avant), par ex. si nous estimons qu'il existe des projets-phares, nous pourrions inviter la presse à une petite excursion.

Voilà la petite liste des propositions très concrètes développées par ce comité de pilotage. Si nous mettons en œuvre cela, nous devrions avancer sur un très bon chemin.

En même temps, nous nous sommes rendus compte qu'il reste à élucider une série de questions d'ordre politique, lesquelles ne sont pas les préalables indispensables à ces premiers pas concrets, mais qui mériteraient néanmoins d'être discutées. Cela commence par un échange qui s'imposerait sur la question suivante : est-il judicieux du point de vue du travail et des coûts de professionnaliser l'activité de relations publiques soit en l'externalisant, soit en la confiant à une personne que nous engagerions ? Nous avons publié jusqu'à présent la newsletter de la Conférence du Rhin supérieur. Je pourrais imaginer que nous élargissions cette newsletter pour en faire une newsletter du Rhin supérieur valant pour nos deux structures et la publions.

Et puis, il reste une très grande question dont nous devons parler : est-ce que nous faisons ces premiers pas en parallèle en étant imbriqués ou bien est-ce que notre objectif est de dire : le travail de relations publiques de nos deux institutions doit se voir doté d'un toit commun ? Cela commence par cette question : y aura-t-il un site web commun pour servir de portail d'entrée ? Est-ce que cela pourrait-être le site web de la CRS ou bien est-ce que nous faisons quelque chose de neuf ? – sachant que ce n'est pas une obligation. Et la question : nous

présenterons-nous ensuite au public sous un logo ou un design commun ? Sous quel structure faïtière ?

Vous le voyez, ce que j'ai décrit, c'est la mise en place de tout petits pas, mais qui offriraient une bonne base pour pouvoir discuter dans le cadre d'un processus. Sous quel toit voulons-nous que les gens nous identifient et nous comprennent ? Merci beaucoup.

M. RICHERT :

Merci beaucoup, Mme KRESSL, pour cet engagement. Je voudrais vraiment vous remercier de votre prise de position personnelle et des avancées que vous permettez au travers de ce rapport, mais aussi de votre engagement.

Voyez, la Conférence du Rhin supérieur a été créée dans les années 70-80 afin de permettre aux exécutifs, aux États qui sont parties prenantes dans ce Rhin supérieur de s'entendre sur des sujets qui, soit dépassent les limites géographiques des pays, soit ont des influences sur les territoires voisins.

Puis l'on s'est rendu compte dans les années 80-90 que c'est bien que les administrations se rencontrent, mais que ce serait bien aussi que les politiques puissent avoir la parole. C'est alors que le Conseil Rhénan a été créé. On s'est rendu compte que, très souvent, le Conseil Rhénan d'un côté et la Conférence du Rhin supérieur de l'autre s'occupent de dossiers qui sont très largement convergents, souvent les mêmes. Il y en a même qui ont l'occasion de siéger dans les deux et qui ont donc ont la possibilité de se rendre compte et de rappeler que les sujets traités sont les mêmes, qu'ils soient politiques ou administratifs. C'est très souvent le même problème, avec une vision différente, certes, mais qui mériterait d'être traité de façon plus structurée par les deux ensembles.

Alors, pour essayer de simplifier le tout, on a créé une troisième structure chargée de la coordination des structures précédentes, la RMT (Région Métropolitaine du Rhin supérieur), avec, en particulier, un pilier politique qui s'occupe de la coordination de l'ensemble. Il faut maintenant coordonner les trois. D'où le souhait, à un moment donné, de simplifier, car si nous avons déjà du mal à suivre, pour nos concitoyens c'est encore plus compliqué. Le souci donc, d'être, dans l'approche de ces dossiers, plus transparent, plus lisible, plus compréhensible, parce que c'est tout simplement un besoin de la démocratie, car quand on ne comprend pas, ce n'est pas très démocratique.

Donc entre le souci des uns de fusionner le tout et le souci des autres que chacun s'occupe de sa part, on a trouvé la voie moyenne : si l'on commençait déjà par coopérer avec pragmatisme ? Comme vous l'avez rappelé. Cela permettrait de supprimer un certain nombre de difficultés que nous rencontrons et, peut-être, progressivement, de faciliter les choix de la simplification ultime. Ce n'est pas tous les jours le grand soir. On y va par étapes. Les propositions que vous faites d'un côté sur les participations conjointes entre groupes de travail (de la Conférence du Rhin supérieur) d'un côté et commissions (du Conseil Rhénan) de l'autre, cela permet d'aller de l'avant, de façon concrète. Il faudra, comme vous l'avez rappelé, qu'avant septembre on puisse l'organiser de façon pragmatique afin que cela soit effectivement généralisé et que l'on puisse avoir ces échanges.

Ensuite, le sujet, bien sûr, de la communication, car pour nos concitoyens c'est la façon de se mettre en avant en public qui est tout à fait primordiale. Si nous pouvions avoir cette page commune, quitte à renvoyer sur la page Internet de chacune des structures, cela permettrait à tous de comprendre mieux comment on peut aller de l'avant. Je veux vraiment vous remercier.

On peut aller jusqu'à un logo commun – là, on est déjà dans le détail – et pourtant, ce n'est pas simple, car aujourd'hui, dans notre manière d'apparaître, nous avons actuellement des supports différents. On pourrait aller, là aussi, vers plus de convergence.

Et puis, derrière, la question se pose aussi au Conseil Rhénan (nous en avons parlé tout à l'heure au bureau) de l'avenir, notamment du pilier politique, de la RMT. Il est vrai qu'on

pourrait imaginer que pour la gouvernance de ces structures, c'est plutôt la rencontre du travail entre la Conférence du Rhin supérieur et le Conseil Rhénan qui devrait être le socle, plutôt que de recréer une nouvelle structure à part. Cette coopération peut nous amener, les uns et les autres, à aller vers un travail plus coordonné au travers des deux structures existantes.

Je veux simplement redire ici que toutes les propositions qui sont faites, la direction dans laquelle nous devons aller, nous paraît vraiment être aujourd'hui la solution, sans oublier la volonté de simplifier et d'aller encore plus loin. Mais, comme le dit le proverbe chinois : « Tout grand voyage commence par un premier pas ». Nous sommes en train de faire ces premiers pas, même s'ils nous semblent parfois des pas de géant, comme le seul fait de faire se rencontrer la Conférence du Rhin supérieur et le Conseil Rhénan, ce qui est déjà une forme de révolution, – parfois.

Merci vraiment de ces avancées. Je le répète, la Conférence du Rhin supérieur comme le Conseil Rhénan ont déjà eu l'occasion de statuer là-dessus et de s'exprimer. Nous rentrons dans la phase de travail concret.

Alors, je voudrais, arrivés à ce point, donner la parole à ceux qui souhaitent la prendre. Beaucoup s'étaient déjà exprimés là-dessus au niveau du Conseil Rhénan, que ce soit Willy, Helmut, Theo ou Barbara, ou moi aussi. J'ouvre le débat pour voir comment on va pouvoir marquer ce passage d'une étape de tâtonnement vers une étape de réalisation concrète de ce partenariat entre les deux assemblées.

Mme BUCHMANN :

Pour commencer le débat, je trouve vraiment intéressant que cette convergence ait lieu et que l'on travaille de manière très concrète. Pour ne pas être trop longue, car j'ai été longue avant, j'aimerais dire que l'un des problèmes qui se pose, c'est que la Conférence du Rhin supérieur du côté français soit présidée par le préfet... Si. D'une certaine façon. Car les résolutions, on peut en discuter, même sous sommes dans des instances de type diplomatiques ; donc, on fait très attention aux mots qu'on utilise etc. Mais il vient quand même un moment où il risque d'y avoir une divergence des possibilités d'expression entre le préfet qui préside et qui représente quand même un pouvoir central, et l'assemblée locale.

M. RICHERT :

Je dois dire que du côté français je n'ai pas vraiment ressenti de difficultés jusqu'à présent. Je siége au nom du Conseil régional et j'y siégeais avant lorsque Daniel HOEFFEL, en tant que président du Conseil régional, me laissait parfois le représenter, et j'y étais ensuite en tant que président du Conseil général.

Il peut y avoir, bien sûr, des différences ; le préfet peut être tenu par le fait qu'il représente. Mais je veux dire que, au niveau français, nous n'avons pas de difficultés à être à la fois exécutifs et délibératifs. C'est chez nos collègues que c'est parfois plus tranché ; le représentant du Land est dans l'exécutif et les représentants des pouvoirs politiques, les élus, ne sont pas représentés dans l'exécutif : il y a vraiment une césure.

Chez nous, on est déjà présent. Je suis présent au niveau de la Conférence du Rhin supérieur et je n'ai pas eu, jusqu'à présent, à me casser le bras pour voter une résolution. Donc, on arrive à le faire. Mais il est vrai que les pratiques de fonctionnement entre l'Allemagne, la Rhénanie-Palatinat, le Bade-Wurtemberg, la Suisse et la France sont différentes. Et donc, ce besoin de convergence passe par la volonté commune de trouver des solutions. C'est ainsi qu'on peut avancer. Et si cela marche bien, on peut ouvrir des chemins plus larges, plus rapides. C'est aussi ce que disait Barbara SCHLEICHER-ROTHMUND dans plusieurs de ses interventions : il ne faut pas aller trop vite, mais prendre en compte ce qui est dès à présent. Et c'est en avançant qu'on continue à évoluer. Aujourd'hui, il n'y a pas « d'opposition » entre d'un côté le préfet et de l'autre les collectivités qui représentent également, en tant qu'exécutifs le côté alsacien. Mais cela peut exister.

Mme SCHLEICHER-ROTHMUND :

Juste une petite remarque préalable. Nous avons fait nôtre la séparation des pouvoirs selon Montesquieu et nous y veillons vraiment beaucoup. Cela étant dit, je voudrais remercier très chaleureusement Mme KRESSL et tous ceux qui ont contribué à ce que l'on puisse enfin soumettre ici un concept pratique de manière à ce que nous arrivions à organiser cette coopération sans abandon de l'autonomie des différents organes.

Je crois que c'est là vraiment le premier pas d'un grand voyage. Nous avons maintenant quelque chose en main et n'avons plus besoin de nous livrer à des imaginations. Nous avons parlé très souvent de ce sujet, car nous souhaitons tous faire un usage rationnel de nos énergies, sans avoir de doublons qui font dire : pourquoi les uns parlent-ils de ceci ou de cela puisque les autres en ont déjà parlé ?

Plus c'est concret, mieux c'est. Donc, de ce point de vue, c'est une proposition que l'on ne peut que saluer et nous nous y associons avec plaisir.

M. RICHERT :

Je crois que Daniel HOEFFEL souhaitait intervenir ? Non ? Lui qui a suivi toutes ces évolutions de façon successive à la fois la Conférence du Rhin supérieure, la création du Conseil Rhénan et, entretemps, en plus, celle de la Région Métropolitaine du Rhin supérieure (RMT)...

M. Daniel HOEFFEL :

Merci, M. le Président, d'avoir suscité une intervention (*rires dans la salle*), mais qui, compte tenu de l'ancienneté et de l'expérience, peut, éventuellement, s'avérer d'une certaine utilité. J'ai vécu les différentes périodes où nous partions au départ d'un concept simple avec une structure réduite, pour constater, à un moment donné, que les différences de fond entre des États fédéraux – il y en a deux parmi nous – et un État centralisé – il y en a incontestablement (malgré les efforts de décentralisation) un parmi nous – que tout cela nous a amenés à diversifier quelque peu les structures. Et le besoin a été ressenti dans les années 90 qu'il faut que, quelque part, les élus en tant que tels, y compris ceux d'un État centralisé, puissent d'une certaine façon et d'une certaine structure, exprimer librement leur conception de la décentralisation tripartite.

Le Conseil Rhénan est ainsi né. Du coup, les uns et les autres ont dit : Mais n'allons-nous pas vers trop de complications ? Faut-il x structures différentes pour converger finalement vers le même but ? Nous constatons aussi qu'à force de diversifier les structures, l'assiduité – et je me tourne vers certains bancs – de ceux qui devraient être là pour exprimer le point de vue des élus, a connu quelques défaillances.

D'où le besoin de voir à nouveau : peut-on simplifier ? Et nous avons vu qu'il est tout de même bon qu'il y ait des structures dans lesquelles les uns et les autres (représentant l'administration d'une part, les élus d'autre part), puissent librement exprimer leurs opinions à condition de trouver ceci (et l'excellent rapport qui vient de nous être présenté par la Regierungspräsidentin de Karlsruhe le démontre) : il faut le maximum de coordination, mais aussi un certain pragmatisme qui, je crois, permet de détendre l'atmosphère de la coopération et, finalement, de converger avec réalisme vers l'objectif qui nous est commun, c'est-à-dire renforcer la coopération entre nos pays, renforcement plus que jamais nécessaire au moment où une réforme côté français – par un élargissement souvent incompris de l'assise géographique – risque de nous laisser perplexes.

Soyons donc réalistes. Le président s'est exprimé dans ce sens. Madame la Regierungspräsidentin aussi, les autres intervenants aussi, et je pense à Barbara qui préside la commission dont je suis membre. Je crois que c'est la bonne voie, la voie du réalisme, la voie du faisable, celle qui nous permet d'avancer. Puisse cette avancée se situer sous le signe de petits pas efficaces plutôt que d'un grand pas avec le risque de nous voir retomber en arrière !

M. RICHERT :

Merci, Daniel. Mes excuses de t'avoir un peu forcé la main. (*Reste de la réponse hors micro et rires dans la salle*)

M. Theo KAUTZMANN :

Daniel HOFFEL, merci beaucoup pour tes paroles, claires comme toujours. En fait, il n'y a pas grand'chose à y ajouter. Merci beaucoup, Mme KRESSL pour vos excellentes indications. C'est avec optimisme que nous devrions envisager l'avenir. Les opportunités que cette coopération nous offre, nous devrions en faire usage. Et pour revenir à ce vous disiez sur le pouvoir du préfet : chez nous, il n'y a pas de pouvoir de préfets et pas de pouvoir de dignitaires ; chez nous, c'est le pouvoir des mots et des idées et il faut que cela reste ainsi dans le Rhin supérieur ! Nous devrions en faire usage,

(Surprise et rires dans la salle)

M. RICHERT :

Oh là là ! Pas de pouvoir des préfets ? Mais, mais... Mme KRESSL...

(Après que les rires dans la salle se soient tus)

Merci beaucoup. Encore un complément : ce matin, lors de la réunion du bureau, nous avons décidé que nous demanderions à nos secrétariats de préparer la mise en place d'une fiche de poste pour le secrétariat commun du Conseil Rhénan afin que nous puissions avoir un secrétariat commun qui puisse ensuite travailler en étroite collaboration avec le secrétariat de la Conférence du Rhin supérieur (pardonnez-moi si cela sonne un peu compliqué).

Mme Margret MERGEN :

Permettez-moi de me présenter. Je suis Margret MERGEN, maire de Baden-Baden. Chère Madame KRESSL, je ne peux que vous inviter, vous encourager, à emprunter ensemble avec encore plus de détermination la voie de cette collaboration, car je crois bien que les défis augmentent et nous montrent que, dans la compétition internationale entre de nombreuses régions dans le monde, nous devons nous unir davantage en tant que région.

Ma question concrète, parallèlement aux propositions, Madame KRESSL, que nous vous remercions d'avoir élaborées, serait la suivante : ne serait-il pas envisageable qu'à partir de 2016 un calendrier permette aux commissions et groupes de travaux respectifs des deux institutions de tenir des réunions mixtes, donc que par ex. la commission Marché du travail et Économie puisse siéger avec le groupe de travail Économie (de même pour les groupes de travail Transports, Éducation...) ? On pourrait se réunir d'abord ensemble pour formuler des objectifs communs, puis les deux comités respectifs pourraient siéger séparément dans le même bâtiment afin de voir s'il n'y a pas de nombreux thèmes et objectifs communs, essayant ainsi à leur niveau de rassembler déjà leurs énergies pour qu'on les unisse l'année prochaine. Merci beaucoup.

M. RICHERT :

C'est le genre de propositions révolutionnaires que j'avais osé faire. J'ai bien compris qu'il fallait y aller par étapes. L'année 2016, c'est encore très proche. Peut-être faut-il prendre un peu de temps pour les préparatifs. Mais, visiblement, il y a des thèmes qui méritent d'être abordés en même temps. Et que certains experts qui interviennent chez les uns interviennent peut-être aussi chez les autres. C'est la raison pour laquelle votre proposition me semble toujours de bon sens.

Je suis persuadé qu'à partir du moment où les commissions et groupes de travail vont être ensemble, vont travailler ensemble, où le président de l'un va être avec le président de l'autre en même temps, que c'est une solution qui progressivement va se dégager, malgré les craintes respectives possibles quant à une trop grande ingérence des uns dans le travail des autres. Mais je suis persuadé que, progressivement, on va aller vers une simplification.

Merci infiniment de cette proposition, un peu révolutionnaire certes, mais qui néanmoins paraît à peu près envisageable dans un moyen-terme pas trop lointain.

M. le député-maire Claude STURNI ?

M. Claude STURNI :

Je voudrais saluer tout le bon sens qui s'exprime, venant notamment de la tribune présidentielle. Je crois que nous sommes tous conscients qu'il faut du réalisme, du pragmatisme. Mais aussi, comme ma collègue de Baden-Baden, en tant que maire de Haguenau je suis bien conscient que nos concitoyens veulent de l'efficacité, du résultat ; ils veulent le fruit du travail des élus quel qu'il soit et un résultat tangible. On court le risque d'apparaître comme un petit cercle qui se réunit et fait des choses qu'on ne voit jamais.

Pendant que nous nous grattons la tête, nous voyons bien que d'autres régions en Europe et dans le monde osent, bougent. Il faut peut-être, au-delà des petits pas concrets (qui sont importants au quotidien) oser un ou deux sujets forts en essayant d'amener un consensus, pour pouvoir dire à un moment donné : si les élus du Rhin supérieur ont porté un ou deux projets, nous les porteront tous, donc essayons de les décrocher. Car sinon, on considérera simplement dans quelques années qu'on s'est beaucoup réunis (avec ce que Daniel HOEFFEL disait, et le risque d'une moindre participation), parce que cela tourne autour de sujets dont on ne voit pas le fruit du travail.

Je crois que c'est le bon moment pour se poser ces questions-là, et je crois aussi que, le moment venu, il faudra oser des réponses au-delà du petit pas.

M. RICHERT :

Merci, Claude. Je vais, si vous en êtes d'accord, laisser pour conclure la parole à Mme la Présidente KRESSL.

Je veux juste redire que, on peut en sourire, l'on avance. Je prends le dossier du Calcoduc, rappelé tout à l'heure par Michel : cette prise de position du Conseil Rhénan a été déterminante dans la façon dont le sujet est abordé ; ce n'est pas nécessairement connu du grand public parce que cette structure n'est pas forcément bien connue. (Pour ceux qui savent ce qu'est le Conseil départemental et le Conseil Régional, et pour ceux qui savent qu'il y a eu ou qu'il va y avoir des élections, c'est parfois déjà bien compliqué.)

Mais il y a indiscutablement des choses qui vont se faire. Aujourd'hui, dans le domaine transfrontalier, le travail qui est fait au niveau des universités, les projets en vue de la création d'un institut transfrontalier qui devrait voir le jour dans les années à venir : c'est un travail qui est vraiment sérieux et important, qui nous permet d'aller de l'avant. Mais il est vrai qu'entre le fait de l'exprimer et le ressenti de la population, c'est parfois très complexe. A nous de faire le nécessaire pour la transmission de la communication. C'est pour cela que les petits pas sont importants. Qu'on puisse aller de concert dans une communication conjointe entre le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin supérieur, cela paraît anodin. Mais d'avoir une façon de s'exprimer globalement sur des sujets permet de simplifier, afin que les gens sentent qu'on travaille de manière convergente. Il y a évidemment des approches différentes entre, d'un côté, les politiques et les élus et, de l'autre côté, les administrations.

Mais je ne veux pas aller plus loin ; je préfère laisser la conclusion à Mme KRESSL en la remerciant vraiment, je le redis, de sa volonté d'avancer. C'est un dossier où nous voyons des améliorations s'inscrire dans le concret. Merci à vous, Madame.

Mme KRESSL :

Merci beaucoup. Tout d'abord, je voudrais vous dire toute mon estime, car je viens d'apprendre votre décision de ce matin de soutenir la création d'un secrétariat à temps plein. Je vous souhaite, et à nous tous, que le soutien correspondant des assemblées manifeste bien entendu ses effets, sous forme de soutien financier également. Il faut bien voir que la décision de principe est un des aspects. Je crois que les Landtage et les assemblées correspondantes chez vous ont vraiment par conviction la volonté d'accorder ce soutien et j'espère qu'ils le feront, car le fondement de notre travail supplémentaire dans l'espace politique et administratif

vit de la communication constante et efficace au niveau de travail. C'est pourquoi, merci beaucoup et toute mon estime pour cette décision.

En ce qui concerne vos interventions, j'aimerais revenir sur une question de fond, qui a joué un rôle dans plusieurs d'entre elles et dont nous avons également discuté auparavant avec la question des structures, à savoir la possibilité d'une interaction de l'exécutif et du législatif. Je voudrais apporter mon soutien à Mme SCHLEICHER-ROTHMUND qui a certes dit que nous avons suivi en cela Montesquieu, mais je crois que nous avons en Allemagne – et c'est quelque chose que vous devez prendre très au sérieux – une obligation historique à le faire. Notre constitution (*Grundgesetz*) a précisément cette idée pour socle, de bien séparer, pour des raisons qui sont également historiques, l'exécutif et le législatif et de les maintenir ainsi. Cela peut donner lieu à quelques difficultés dans la collaboration pratique, mais ce principe nous est cher.

Cependant il ne change rien au fait de pouvoir travailler ensemble. Or, ce travail commence par les organes subordonnés. Mme MERGEN, vous avez demandé si ceux-ci ne pouvaient pas déjà se réunir ensemble. Je vous avais exposé qu'il y aura à l'automne la réunion des présidents. Je crois qu'on n'arrivera pas à mettre cela en œuvre immédiatement et très facilement, car il y a là des structures et des attributions différentes. Il y a également quelques différences au niveau des procédures entre l'administration et le législatif. Mon idée serait que l'on réfléchisse pour voir si on ne pourrait pas commencer à tenir des réunions conjointement sur un ou deux projets-pilotes majeurs, – mais c'est quelque chose dont les présidents des groupes de travail et des commissions peuvent probablement mieux juger que nous. Dans tous les cas, je saluerais l'élaboration d'une ou deux propositions conceptuelles à cet égard. C'est quelque chose dont il faut tout simplement discuter ensemble. Je crois que nous ne devrions pas en décider ici par-dessus les membres des comités subordonnés. Et cela ne nous incombe pas.

Indépendamment de cela, il reste la question : quand serons-nous perçus comme un tout ? Je crois que ce qui serait nettement plus important que de se réunir en permanence ensemble sous forme de comités subordonnés, c'est que ceux qui sont au sommet fassent quelque chose ensemble. Je nous verrais bien dire : prenons une proposition concrète, organisons une conférence de presse ou une excursion avec la presse, entre CRS et CR, et entendons-nous auparavant sur un ou deux thèmes, afin d'être perçus; que le président du CR ou la présidente de la CRS fassent une déclaration commune laquelle peut tout à fait être ciblée. Je crois qu'alors cela n'aura aucune importance que les comités subordonnés se soient toujours réunis ensemble ou non, car ce qui sera perçu comme toujours, se sont les personnes qui sont à la tête de certaines structures.

Ce serait là un point que j'aimerais pouvoir porter au bureau ou à la prochaine plénière de la CRS. Et sur lequel nous devrions simplement nous concerter de manière bilatérale. En cas de doute, suivons l'usage courant qui serait de dire : au lieu de se lancer dans une grande résolution, faisons un petit essai pratique ! Merci beaucoup.

M. RICHERT :

Merci beaucoup pour ces orientations. Je crois que nous pouvons nous en tenir à cela et préparer les choses dans les mois à venir afin d'aller dans cette direction, Conférence du Rhin supérieur et Conseil Rhénan. Si vous êtes d'accord, nous pouvons passer au sujet suivant, qui peut aussi vous intéresser. Nous avons un point de résolution sur la promotion du bilinguisme.

Si vous le permettez, je vais faire un petit rappel, car il y a une différence dans la façon de s'organiser entre la France, la Suisse et l'Allemagne.

En France, nous avons 4 niveaux d'enseignement :

- Le premier niveau est l'école maternelle, qui se termine en principe à 6 ans ;
- Le deuxième niveau, c'est l'école primaire, qui commence à 6 ans et se termine à 11 ans ;
- Ensuite, il y a le collège, qui va grosso modo de 11 ans à 15 ans ;
- Ensuite, le lycée de 15 ans à 18 ans.

Evidemment, pour ceux qui prennent du retard parce qu'ils redoublent, c'est légèrement décalé, mais c'est le principe d'organisation de base.

Au niveau français, jusqu'à présent, en classe de 6^e (donc au début du collège, cette période de 11 à 15 ans, qui est faite des classes de 6^e, 5^e, 4^e, 3^e), il est prévu qu'on commence l'enseignement des langues. Il y a déjà un peu d'enseignement des langues qui est fait à l'école primaire, mais le principe de base est qu'il commence en 6^e. Donc, les uns font de l'anglais, les autres de l'anglais, d'autres encore parfois de l'espagnol. Il y a maintenant une dizaine d'années, la proposition avait été faite qu'à partir de la 6^e on puisse commencer non pas une mais *deux* langues, par exemple l'allemand et l'anglais ou l'anglais et l'allemand. C'est ce qu'on appelle l'enseignement « bilangue » en 6^e (*nb : à ne pas confondre avec « bilingue »*). Au plan national, en France, environ 15% des élèves sont dans une classe bilangue en 6^e. En Alsace, 64% des élèves sont dans une classe bilangue.

Les raisons sont multiples. C'est d'abord parce que nous avons ici un attachement à l'allemand, en même temps qu'à l'anglais, mais aussi, parce que nous avons fait un effort très important afin que l'enseignement de l'allemand commence dès l'école primaire, voire dès l'école maternelle. À ce jour, en Alsace, environ 15% des élèves de l'école maternelle ont un enseignement à parité allemand/français, c'est-à-dire 12h en allemand et 12 h en français, donc moitié-moitié. Ici, ce n'est pas l'enseignement « de » l'allemand, mais « en » allemand.

Nous avons fait, ici, un travail sur un an qui a été reconnu, y compris par les services de l'État, qui fait que nous aimerions dans les décennies à venir, arriver à passer de 15% d'élèves ayant un enseignement à parité allemand/français à 25% dans l'école primaire. Or, arriver à 25% pour la parité dans le primaire, cela signifie qu'il en faut beaucoup plus dans l'école maternelle, car il se fait une érosion progressive. Vous voyez qu'il y a entre l'Education Nationale et le Conseil Régional, et les deux Conseils départementaux, et les élus, une volonté très forte pour que l'allemand ait toute sa place. À tel point que nous avons proposé une parité entre l'allemand et le français. Et 25% en primaire signifie qu'il faut avoir quasiment 50% des enfants en école maternelle faisant de la parité allemand/français.

Le gouvernement a engagé une réforme des collèges et, en même temps, une réforme des programmes dans laquelle il est proposé qu'en 6^e (donc à 11 ans, en début du collège) il ne soit plus possible de faire du bilangue (deux langues à la fois), mais que cette possibilité soit reportée à la classe de 5^e. Cela nous a choqués, car cela signifierait que beaucoup d'élèves ayant fait de l'allemand en école primaire devraient l'arrêter en 6^e pour le reprendre en 5^e. Une coupure d'une année ! Cela nous paraissait assez incompréhensible. Beaucoup ont réagi pour dire que cette réforme était incompréhensible, notamment, du côté allemand, l'ambassadrice à Paris, la ministre en charge du dossier ainsi que la chancelière, et ce, au moment où (tous l'ont dit tout à l'heure), le marché transfrontalier nécessite une meilleure connaissance réciproque des langues.

Le recteur de l'Académie de Strasbourg, lorsqu'est venue l'information par les médias que serait abandonnée en 6^e l'expérience des classes bilangues a dit que cela ne concernerait pas l'Alsace. Il s'est fait contredire par le recteur de Lorraine, puis par le Ministère à Paris. Du coup, il ne s'est plus exprimé pendant une dizaine de jours. Les réactions régionales, nationales et internationales ont été telles qu'on lui a demandé, dans un deuxième temps, de s'exprimer de nouveau, au nom du gouvernement cette fois-ci. Il a confirmé que cette réforme ne concernerait pas les régions frontalières où, en particulier, l'enseignement de l'allemand était une pratique. Il nous a donc confirmé, s'exprimant à titre personnel et aussi au nom du Ministère, qu'en Alsace il n'y aurait pas de rupture en 6^e, mais qu'on continuerait à avoir des classes bilangues. Donc, sans remettre en cause ce qui s'est fait jusqu'à présent en Alsace.

La ministre nous a donné, lors de son passage par Strasbourg, les mêmes échos rassurants. Et j'ai eu confirmation, pour avoir discuté avec quelqu'un de son cabinet qui est un ancien recteur de Strasbourg ayant mis en place les classes bilangues à l'époque, que c'est bien la volonté aujourd'hui.

Néanmoins, ce sujet est toujours en discussion, les futurs programmes n'étant pas encore arrêtés car, parallèlement à ces mesures, d'autres avaient été préconisées, en particulier l'abandon du latin et du grec en 6^e. Il y a eu une grande émotion en France quand on a appris que les élèves de 6^e n'apprendraient plus le grec. Je comprend leur émotion, car n'en ayant jamais fait, je suis conscient de ce que j'ai perdu. La commission des programmes a été chargée de réfléchir une nouvelle fois sur les programmes et à revoir, le cas échéant, sa position initiale.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé une motion au niveau du Conseil Rhénan, que nous avons discutée ce matin au bureau. Ce projet de résolution avait été fait avant que la ministre, et le recteur par voie de conséquence, ne nous aient indiqué que dans les régions où il existe une continuité de l'apprentissage d'une langue qui rentre dans l'apprentissage bilangue en 6^e, il n'y aurait pas de rupture dans cet enseignement. C'est la raison pour laquelle il y a une petite modification entretemps à introduire par rapport à ce que dit le texte de la proposition de résolution.

Les points 1 à 4 ne changent pas.

Si vous prenez le point 5 du projet de résolution du bureau, nous rajoutons une phrase entre le point 4 et le point 5 :

[Le conseil Rhénan] se félicite de la récente position du gouvernement français qui a confirmé que la réforme ne serait pas appliquée aux territoires frontaliers afin d'assurer la continuité de l'apprentissage des langues entre le primaire et le secondaire.

Puis, modifiant le point 5 qui devient le point 6, nous disons :

souhaite faire part au gouvernement français de sa préoccupation et lui demande de revenir sur un projet handicapant tant du point de vue scolaire que diplomatique et économique.

Et terminons ainsi :

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- *au Gouvernement de la République Française*
- *aux gouvernements du Land de Bade-Wurtemberg, du Land de Rhénanie-Palatinat, à la Conférence des gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (à titre d'information).*

Donc, au point 5 on rajoute un paragraphe qui dit que nous nous félicitons de l'attitude du gouvernement français qui a décidé de revenir sur sa position initiale, laissant en classe de 6^e dans les régions frontalières où existe une tradition scolaire bilangue, cette tradition se poursuivre. Nous demandons au gouvernement de ne pas y appliquer cette réforme et nous l'encourageons à maintenir dans les régions frontalières ces classes bilangues qui permettent en 6^e, en Alsace, de faire de l'anglais et de l'allemand, au-delà du français.

J'ai essayé de répondre à l'interrogation de Dorothea de tout à l'heure.

Mme BUCHMANN :

Je suis désolée d'intervenir souvent ce matin, mais le sujet m'interpelle particulièrement puisque je suis très engagée. Je vous remercie, M. le Président d'avoir fait la différence (car ce n'est déjà pas évident pour nous, alors pour nos amis des deux autres pays...) entre les classes bilangues et les classes lingues paritaires qui sont tout à fait autre chose.

Les classes bilangues, c'est l'apprentissage de deux autres langues à partir d'une démarche franco-française.

Les classes bilingues paritaires sont une particularité alsacienne, née d'une initiative associative. À la fin des années 80-90, il y eu des démarches, notamment par une association qui s'appelle A.B.C.M., pour les classes bilingues avec continuité dans le secondaire et, si possible, dans le supérieur. Et ces classes d'essence associative, mises en place par une

association, ont été soutenues par les collectivités territoriales et locales à partir de 1992. Elles continuent et nous y sommes particulièrement attachés, et M. le président en a fait un bilan. Je le reprecise, car c'est grâce à notre combat en tant que collectivités et population de cette région que ces classes ont pu être mises en place et elles sont maintenant très utiles pour tout ce qui est nécessaire au niveau du développement des relations entre nos trois pays. Je crois qu'il est vraiment important de faire cette précision.

En ce qui concerne la question du bilinguisme, je pense que cela peut être un des sujets majeurs pour rentrer dans les propositions de Mme KRESSL, car le bilinguisme, ce n'est pas seulement l'école, c'est aussi à l'extérieur. Je voudrais rappeler cet ouvrage d'André WECKMANN de 1991 qui s'intitulait « Plaidoyer pour une zone bilingue franco-allemande », car je pense qu'il faut réfléchir à cela, et je pense qu'on peut le faire de façon pertinente ensemble. Je vous remercie.

M. RICHERT :

Au niveau du bureau ce matin, la question a été posée : est-ce que vous allez appliquer cela directement à la nouvelle grande région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne pour mieux vendre le champagne en allemand ? Nous le verrons dans un deuxième temps...! (*Rires dans la salle*)

Mme SCHLEICHER-ROTHMUND :

Merci beaucoup pour ces éclaircissements sur la différence entre bilangue et bilingue, mais ici, dans la version allemande de la résolution, je vois que cela entraîne une confusion, car au point 3 nous disons dans la version allemande « die bilingualen Klassen ». Or, pour nous en allemand, « bilingual » c'est quand certaines matières sont *enseignées en français* dans les classes allemandes. Donc, il faudra appeler cela autrement, sinon la traduction allemande nous induit en erreur. Peut-être dire les classes multilingues ?

M. RICHERT :

Helmut vient de me dire qu'on peut laisser le terme en français : bilangue. Et on saura à la traduction vers le français que c'est le terme „bilangue“.

Moyennant cet ajustement qui sera fait par nos secrétariats, pouvons-nous quand même adopter cette résolution ? Oui? Merci beaucoup.

Nous passons au point 6, Forum citoyen du Rhin supérieur « Le sport au-delà des frontières ». Le 16 mai dernier s'est tenu ici, à Strasbourg, dans le cadre du Forum citoyen sur le sport une rencontre qui intègre la dimension de l'ouverture à la société de l'aspect transfrontalier. Cela a pris une focale particulière sur le sport. Le portage a été assuré par la Région Alsace et l'Euro-Institut avec, en particulier, une participation des Internationaux de Strasbourg.

L'objectif était de mettre en place sur le long-terme un réseau transfrontalier qui s'étende à toutes les disciplines sportives. Il y a eu des participations de responsables d'associations, de ligues, mais aussi de sportifs. Il y avait une cinquantaine de personnes présentes, suisses, allemandes et françaises. Les thématiques abordées ont été classées dans les trois catégories bénévolat, gouvernance et jeunesse. On a beaucoup travaillé, beaucoup discuté.

Le cas échéant, je pourrais donner la parole à M. BELLIARD et M. FREY, qui étaient présents tous les deux, pour apporter des compléments d'information.

M. Josha FREY :

Je ne peux que vous dire en bref qu'il y avait une bonne ambiance, avec le tournoi international de tennis qui avait lieu en même temps, et que j'ai transmis les salutations du bureau du Conseil Rhénan. Je pense que cela s'est montré aussi par la présence de Jean-Marie BELLIARD : la coopération entre Conseil Rhénan et Conférence du Rhin supérieur se passe bien.

M. Jean-Marie BELLIARD :

J'ai eu l'honneur de présider ce Forum. Un mot a été fréquemment cité : le mot citoyen. Donc, c'était un forum citoyen. Il faisait partie de la sixième édition des forums citoyens qu'organise le Conseil Rhénan. J'ai eu l'occasion, comme peut-être certains d'entre vous, de participer à ces six forums citoyens, et on se rend compte qu'avec le temps il y a plutôt une désaffection de la part du citoyen et du public. Le fait d'avoir souhaité une communication plus lisible pour le citoyen sur les travaux du Conseil Rhénan, pourrait encourager à ce que le citoyen participe plus à ce qui lui est offert.

Sur le plan du travail, nous avons certaines craintes d'une faible participation, le 16 mai tombant en plein dans le weekend de l'Ascension, mais nous étions dans la moyenne des autres forums.

Par contre, il y a eu une chose surprenante, qui correspond aussi au débat qui a eu lieu tout à l'heure. Dès l'ouverture, un citoyen qui avait assisté à tous les forums précédents – c'était un allemand – nous dit : D'accord, on ouvre la séance aujourd'hui, mais nous n'avons jamais eu de compte-rendu sur les forums précédents ; nous étions présents, mais nous ne savons pas non plus quelles sont les choses qui ont abouti. Cela aussi, je crois, doit nous interpeler. Si déjà on organise des manifestations, on doit peut-être aussi communiquer autour. Cela doit nous inspirer.

Nous avons donné l'organisation et l'animation du débat à l'Euro-Institut dont le vice-président, Josha FREY, était présent pour les conclusions. Et il y a véritablement eu une excellente participation au niveau du débat. C'était tout d'abord un constat de la situation actuelle des pays, puis les moyens d'encourager l'engagement bénévole et, bien entendu, les moyens financiers qui pourraient être mis à disposition, chaque pays et chaque collectivité étant interpellés, car il est clair que le monde du sport et du bénévolat a besoin de subsides pour pouvoir être efficace.

Ce qui en est sorti aussi, c'est véritablement un besoin de reconnaissance du bénévolat. Que ce soit du côté suisse ou allemand, j'ai l'impression que les bénévoles sont prêts à s'investir mais si, de temps en temps, on les distingue en mettant en avant leur travail et leurs efforts, cela ne peut être que profitable.

En ce qui concerne les échanges transfrontaliers, un souhait aussi : la simplification des démarches administratives, surtout dans le cadre des échanges scolaires, de manière à pouvoir franchir les frontières d'une manière plus aisée, sans complications.

Juste encore une autre observation – on essayera d'en tenir compte dans le cadre du programme INTERREG V – c'est la mise à disposition de fonds pour la vie associative dans le cadre des microprojets. Là aussi, c'est le souhait de pouvoir alléger cette utilisation de fonds, de rendre les procédures moins compliquées.

Voilà, mesdames et messieurs, j'ai brossé en quelques lignes le tableau d'une journée qui a été très agréable, car le forum s'est tenu ici, dans notre maison, et sur le coup de midi et demi, nous avons fait trois cents ou quatre cents mètres à pied pour rejoindre les Internationaux de Strasbourg pour le tennis, où s'est passé le déjeuner, et les participants ont pu également assister au tournoi l'après-midi.

M. RICHERT :

Merci beaucoup. Je peux vous confirmer que les comptes-rendus seront envoyés à l'ensemble des participants ; on a tenu compte de façon positive, immédiatement, de la remarque qui avait été faite. Pas d'autre remarque ? Merci.

Nous arrivons au point 7, le bilan du projet SZENIK. Voyez-vous, chaque fois que nous avons une plénière, nous souhaiterions rendre compte d'une initiative particulière qui s'est déroulée. Le projet SZENIK est l'un des projets importants pour l'année en cours. Il a pu susciter localement des déclinaisons particulièrement sympathiques. Il a bénéficié aussi de moyens conséquents pour la période 2012-2014. Ce sont des moyens d'INTERREG à hauteur de 425.000 € qui ont été trouvés, attribués. Je voudrais, pour nous parler de ce dossier, laisser la

parole à M. BREDEL. Merci de nous dire comment ceux qui ont porté ce projet on pu le faire rayonner.

M. Jean-Luc BREDEL :

Merci, M. le Président, merci au Conseil Rhénan de nous avoir invités à faire le point sur ce projet porté par l'association que je préside, Europe, Culture et Citoyenneté (AECC) depuis 2012. Je vais, dans un premier temps, si vous le voulez bien, laisser la parole et l'action à ma collaboratrice, Sylvia DUBOST, qui est la rédactrice en chef de SZENIK et qui va vous montrer l'état du projet aujourd'hui. Je dirai ensuite quelques mots pour mieux expliciter la situation de SZENIK aujourd'hui. Nous aurons, je l'espère, un petit échange par la suite.

Mme Sylvia DUBOST :

Bonjour à tous. J'ai un petit souci de réseau ; je voulais vous montrer le site. Je pense que vous avez tous eu l'occasion d'aller faire un petit tour sur le site. En quelques mots, l'objectif de SZENIK était de proposer un site bilingue qui présente une sélection d'événements dans le domaine du spectacle vivant sur l'ensemble de la région du Rhin supérieur. Spectacle vivant, cela veut dire concert, théâtre et danse. Donc là, nous en sommes à la version 2 du site.

L'activité principale de SZENIK c'est vraiment de proposer une sélection de rendez-vous, donc une sélection de spectacles, dans tous les domaines, et de présenter chaque spectacle avec une vidéo. Ce n'est pas une offre exhaustive, mais vraiment une sélection de ce qu'on estime être vraiment les projets-phares, les spectacles particulièrement intéressants, et aussi inciter évidemment les spectateurs du Rhin supérieur à se déplacer pour aller voir des choses à Karlsruhe, à Baden-Baden, à Bâle ou à Fribourg. Donc, cela, c'est l'activité principale du site.

Ensuite, il y a une deuxième partie du site, que je vous montrerai dès que j'aurai retrouvé ma connexion Internet, qui consiste à proposer des captations de spectacles en intégralité – donc des opéras, des pièces de théâtre, des concerts – qui ont été filmés sur des scènes du Rhin supérieur et qu'on peut voir pendant un temps donné, gratuitement, sur le site.

La troisième partie qu'on a ajoutée dans la version 2 parce qu'on a trouvé que cela manquait parfois de coups de projecteurs (par ex. sur les arts plastiques) ou de la possibilité de faire un portrait d'artiste, et qui n'était pas prévue dans le projet de base, c'est une partie magazine. Elle nous permet de réagir de façon différente à l'activité culturelle dans le Rhin supérieur et d'aller aussi à la rencontre des artistes, des directeurs de structures, par exemple.

Je vais laisser Jean-Luc continuer, le temps que je reprenne ma connexion Internet.

M. BREDEL :

Ce que je voudrais dire ici, en cette assemblée, c'est que je ne serais pas là, nous ne serions pas là devant vous aujourd'hui si INTERREG-IV ne nous avait pas soutenus comme il l'a fait. On entend – je me permets une remarque de citoyen – tant de choses sur l'Union Européenne que lorsque l'Union Européenne, à travers INTERREG, nous aide à mettre en place un outil de ce genre, je pense qu'il faut que cela soit souligné.

Alors, bien sûr, INTERREG a pris en charge pour ainsi dire la moitié des budgets depuis 2012 jusqu'au 31 décembre 2014. D'autres financeurs naturellement nous ont aidés, d'abord à mettre en place puis à assurer la pérennité du projet. Je voudrais remercier ici tous les partenaires institutionnels. M. le Président, la Région Alsace ne nous a jamais quittés sur ce sujet ; encore merci à elle ! Je remercierai aussi la CUS, l'Eurométropole et bien d'autres, la Wirtschaftsregion Ortenau, et tous les partenaires artistiques et culturels.

Ce que je voudrais vous dire, car il faut que vous le sachiez : depuis que nous n'avons plus de soutien INTERREG, il faut que nous assurions et assumions collectivement la pérennité d'un outil comme celui-là. J'ai envie de vous dire, comme je le dis à tous les institutionnels que je rencontre : emparez-vous de SZENIK, qui est un outil trinational et dont je pense qu'il est de belle qualité !

Mme DUBOST : *(tout en projetant le site internet de SZENIK à l'écran)*

Voilà, cette fois ça marche. Très rapidement, juste pour vous montrer comment se présente le site. Vous avez ici la partie agenda. Dès que vous arrivez sur le site, vous avez déjà quatre propositions de spectacles. Ensuite, la navigation se fait de manière très simple en fonction des affinités des uns et des autres.

Là, par exemple, je clique et j'ai une vidéo, ici, j'ai un texte de présentation qui n'est pas un communiqué de presse, ni un copié-collé, mais un texte écrit par des journalistes spécialisés qui vont défendre un petit peu le choix qu'on fait sur le site. Ensuite, j'ai là des informations pratiques. Je peux mettre d'autres vidéos, du son ou du lien vers les pages jaunes des artistes, puisque l'idée est aussi de promouvoir les spectacles et les artistes.

Voici la partie SZENIK-LIVE avec les captations intégrales de spectacles que je vous expliquai tout à l'heure... Donc, si je clique dans la rubrique, voilà tout ce que je peux voir en ce moment en intégralité. Il y a une trentaine de propositions.

Je le mets en français pour changer un peu. Là, j'ai la partie magazine. Là, on avait fait un focus sur le festival Premières qui avait fêté ses 10 ans, qui est vraiment un exemple de projet culturel transfrontalier entre Strasbourg et Karlsruhe. Là, on avait fait aussi un petit focus sur Karlsruhe qui avait fêté ses 300 ans.

Ensuite, on a quelque chose qui est important pour nous et pour le public. C'est le Club SZENIK. On s'inscrit et on peut participer à des jeux pour gagner des places de spectacles. C'est intéressant pour nous, car on voit que les gens qui participent ne sont pas forcément ceux des villes en question. Par le biais d'un billet offert, ce peut être l'occasion d'aller à Strasbourg ou à Lörrach. Pour nous, c'est l'occasion de vérifier que le public circule entre les deux.

M. BREDEL :

Il est peut-être important de souligner qu'il s'agit pour nous du spectacle vivant dans tous ses états : c'est la musique contemporaine, c'est le rock, c'est le pop, c'est la danse contemporaine, c'est le classique... bref, tous les domaines des spectacles vivants sont actuellement couverts par SZENIK. Comme le disait Sylvia DUBOST, nous sommes en réflexion aujourd'hui pour l'évolution de ce site, il faut qu'il continue à vivre. Et pour cela, nous avons besoin de moyens. Je ne vais pas, lourdement, une fois de plus, en reparler. De nouveaux partenaires, d'ailleurs, s'annoncent.

Mais en même temps nous sommes aussi ouverts à une réflexion, par exemple, sur le réseau des musées, le réseau des cinémas et sur bien d'autres domaines, à un moment où – le président RICHERT le rappelait tout à l'heure – nous allons être confrontés en France à une réforme territoriale qui va faire bouger naturellement le cadre. Voilà ce que je voulais vous dire. Assurons la pérennité du projet. Les chiffres de fréquentation, vous le verrez dans votre dossier, sont bons, mais évidemment ils ne sont jamais satisfaisants pour les acteurs que nous sommes. Mais en même temps, il est vrai que nous sommes jeunes (cela fait plaisir de dire je suis jeune), c'est-à-dire que nous avons deux ans et demi. Nous espérons que tout cela va se développer de plus en plus.

M. RICHERT :

Merci beaucoup pour ce retour qui nous permet de façon très concrète de nous rendre compte de ce que certains des projets que nous avons soutenus ont pu clairement s'inscrire dans le paysage, notamment culturel, rhénan. J'en suis évidemment très content. Bon courage pour la suite ! Merci beaucoup.

Pour le point 8, divers, je vais d'abord laisser la parole à Helmut pour nous parler d'un point d'information.

M. Helmut HERSBERGER :

Très brièvement, une information de la région de Bâle. Depuis des décennies, nous nous occupons d'un centre régional de protection de la nature, la „Petite Camargue alsacienne“. Il y a dix jours, certains d'entre vous ont même assisté à l'inauguration de l'étape la plus récente.

Sur l'île du Rhin qui appartient à EDF un immense projet de renaturation a été engagé. D'ici deux trois ans cela deviendra une zone de renaturation complète. Mais cela vaut déjà la peine de la visiter aujourd'hui.

Notre président, Philippe RICHERT, n'a pas manqué de venir pour l'inauguration et a tenu personnellement le discours d'introduction. C'est l'un des beaux exemples qui montrent ce qu'on peut accomplir ensemble par-delà la frontière.

M. RICHERT :

Un projet de renaturation coûte environ 50 millions d'euros. C'est une bien belle renaturation. Chaque passe à poissons, c'est 10 millions d'euros.

Deux ou trois informations pour nous permettre de travailler encore mieux. La prochaine réunion plénière aura lieu le 6 novembre prochain. Je vous rappelle que ce sera un moment historique puisque c'est la dernière fois que nous pourrons siéger au sein de la Maison du Conseil régional d'Alsace, car après le Conseil régional d'Alsace n'existera plus. C'est très historique. Nous allons rejoindre les destinées de la Lorraine et de la Champagne-Ardenne.

Pour ceux qui ne le savent pas, les élections auront lieu le 6 et le 15 décembre 2015 et donc, la nouvelle région fonctionnera en termes de Conseil régional dans ce lieu le 4 janvier 2016. Avec une petite nuance : nous serons 169 élus et nous avons 130 places. Il faudra donc que nous améliorions la salle pour gagner de l'espace, sans trop empiéter sur la place des journalistes, évidemment ; nous faisons très attention ; ce sera toujours aussi confortable (pour suivre avec beaucoup d'attention). Ce sera un moment important qui ne peut que nous interpeller dans le domaine de la coopération transfrontalière, car la coopération entre Rhénanie-Palatinat, le Bade-Wurtemberg et la Suisse est relativement faible avec Champagne-Ardenne. Donc, il faudra s'organiser et ce sera le travail de la nouvelle assemblée, mais il est clair que la coopération transfrontalière sera interpellée pour regarder comment tout cela s'organisera. Mais, bien entendu, les futurs élus sauront y faire face.

Pour terminer, un dernier point, mais important. Je voudrais ici, au nom de l'ensemble de l'assemblée, adresser mes remerciements très sincères à Michel HABIG.

Michel HABIG, pendant deux ans, a été le président de la commission de l'agriculture et de l'environnement. Il a été un président très assidu, très engagé, très compétent. Il ne pouvait en être moins, car pour succéder à Daniel HOEFFEL il fallait être solide pour le faire. Il l'a fait, avec le souci d'apporter à la fois sa compétence et sa capacité de faire avancer les dossiers.

Quelques uns de ses dossiers étaient des dossiers difficiles, et le sont d'ailleurs toujours. Parmi ceux qu'il a eu l'occasion de traiter : La transition économique et énergétique des sites nucléaires situés dans le Rhin supérieur. J'en connais certains qui portaient déjà le dossier, – Daniel ? Cela a continué. Avec la même volonté de trouver des positions de la commission qui puissent être reprises en séance plénière. Un autre sujet, la vente agricole directe dans le Rhin supérieur ; ce n'est pas complètement anodin, ici, chez nous ; on sait que le circuit court est quelque chose que nous souhaitons privilégier autant que possible. Et dans le domaine viti-vinicole, cela marque notre façon de travailler, ici, dans les trois régions du Rhin supérieur. Et je voudrais, pour finir, parler d'un autre dossier, qui a trouvé beaucoup d'échos : celui du Calcoduc que nous avons évoqué tout à l'heure. Ce sont, en deux ou trois ans, trois des dossiers importants qui ont été traités par la commission et sur lesquels Michel s'était très engagé.

Je veux donc le remercier au nom du Conseil Rhénan et lui remettre un petit cadeau pour l'accompagner dans ses réflexions et travaux futurs. Ce n'est pas du vin alsacien, pas du vin de la région, mais je crois qu'il a bon goût.

(Applaudissements)

Chers amis, je me permets, à ce stade, de lever la séance et de vous inviter juste à côté pour prendre de quoi nous sustenter... Merci à vous !

